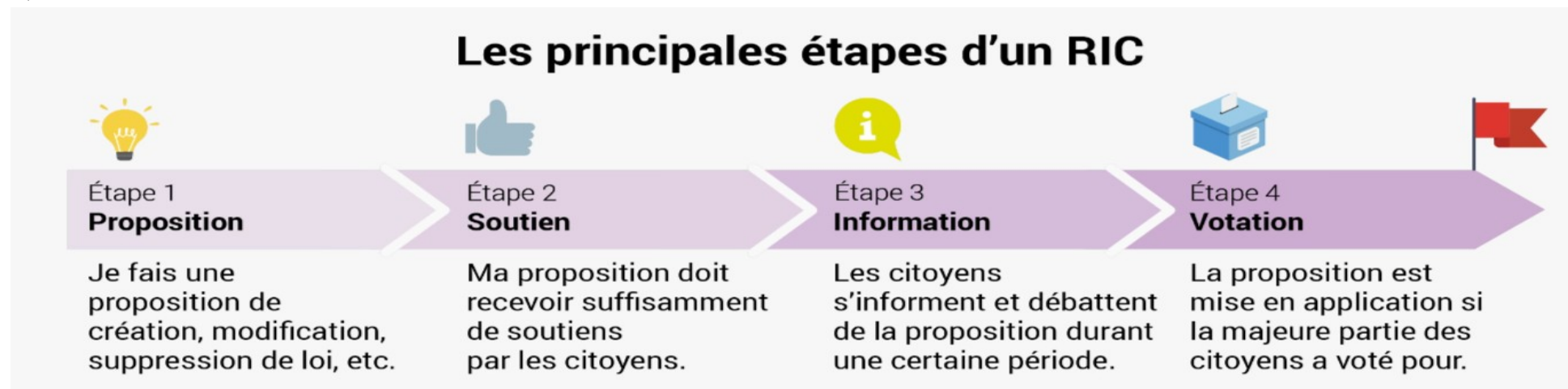


LE REFERENDUM D'INITIATIVE CITOYENNE – LE R.I.C

1^{er} OBJECTIF => LE RIC CONSTITUANT

- 1) C'EST UN RÉFÉRENDUM ORGANISÉ À L'INITIATIVE DIRECTE D'UNE PARTIE DES CITOYENS
- 2) LES FORMES DU R .I.C => C.A.R.L : CONSULTATIF, ABROGATIF, RÉVOCATOIRE, LÉGISLATIF



- 3) MAIS AUSSI CONVENTIONNEL, SUSPENSIF, DISSOLUTIF ON N'EST PLUS BERNÉ PAR NOS ÉLUS
- 4) Le RIC EST LE SEUL OUTIL CAPABLE DE GARANTIR LE RESPECT DES PROMESSES DES ÉLUS
- 5) ARME DE DISSUASION MASSIVE FACE AUX LOIS ALLANT CONTRE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL
- 6) AVEC LE RIC LE PEUPLE SOUVERAIN DEVIENT LE LÉGISLATEUR DE DERNIER RESSORT
- 7) SON PRINCIPE : GOUVERNEMENT DU PEUPLE, PAR LE PEUPLE ET POUR LE PEUPLE

C'EST À DIRE LE PLEIN RESPECT DE L'ARTICLE 2 DE NOTRE CONSTITUTION

C'EST UNE SOUVERAINETÉ POPULAIRE

LE RIC EST PLURIEL DÉMOCRATIQUE => INFORMEZ-VOUS ! REJOIGNEZ LES !



TOUS LES JOURS - D'ACCORD OU PAS DIALOGUONS, DISCUTONS – NOTRE AVENIR NOUS APPARTIENT